EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 112-2026

Nombre des conseillers :
en exercice : 27
présents : 18
votants : 27
L'an deux mille vingt-six, le 27 octobre à 19 h, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19 octobre 2026
Présents : MM ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. GIRERD-POTIN. Mme SOLNON. MM. TALPIN. DURAND. GROS. GUIGNARD. SOYER. Mmes CORDOBA. GILIBERT. GRATRÉAUX. JAS. LAQUET. MARTIN. MASSON. VIEIRA.
Absents ou excusés :
Avec procuration : M. BRICOUT à M. GIRERD-POTIN. M. BURGER à M. ANGONIN. M. CLEMENT à M. ROSET. M. GAUCHON à M. GUIGNARD. Mme GAUTHIER à Mme GRATRÉAUX. Mme GROS à Mme CHASTAGNARET. M. MACAIRE à Mme SOLNON. Mme MOREAU à Mme VIEIRA. M. REVEYRAND à M. TALPIN.
Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Dénomination de voiries

La dénomination de toutes les voiries est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des services de Secours et de la Poste et obligatoire pour obtenir la fibre optique ; ainsi, il est nécessaire de nommer certaines voies du lotissement Les Bosquets.

Conformément à la proposition de la Commission « Affaires Générales » réunie le 14 octobre dernier,

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

dénomme les voiries suivantes ainsi qu'il suit :

- Allée des Camélias à la place de l'Allée des Charmilles, un lotissement étant déjà dénommé Les Charmilles,
- Allée des Hortensias à la place de l'Allée des Weigelias, un lotissement étant également déjà dénommé Les Weigelias,
- Une impasse de la rue du Petit Plantier : Impasse des Lilas
- L'impasse donnant sur le bâtiment E du lotissement Les Bosquets : Impasse Jean Moulin à la place de l'Impasse Mère Cotivet comme précisée dans la délibération n°35-2023 en date du 27 juin 2023.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,
Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 29 octobre 2026

Le Maire,

Daniel ANGONIN

MAIRIE D'HEYRIEUX 38 (Isère)

La Secrétaire de séance,

Martine CHASTAGNARET

Auteur de l'acte : le Maire, Daniel ANGONIN
Délibération rendue exécutoire par dépôt en Sous-Préfecture le 29 octobre 2026
Affichage et publication électronique le 29 octobre 2026